



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24

Email : contact@dalhunden.fr

Réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Etienne ACKER, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSEK, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.*

Absents : *avec excuse : Olivier SIX (pouvoir à Didier VOELCKEL)*
sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance

2021-06-23 – Achat équipements espaces verts

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une gestion vertueuse des espaces verts et pour hiérarchiser les risques de pollution et faire évoluer les pratiques d'entretien de ces mêmes espaces, des investissements sont nécessaires dans l'acquisition de nouveaux équipements.

A cet effet, il est proposé l'achat de :

- Une tondeuse frontale professionnelle avec coupe mulching
- Un broyeur à fléaux
- Un broyeur de végétaux autonome

L'ensemble du matériel s'élève au prix de 39 000 € TTC auprès de la société RUFFENACH de Roppenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société RUFFENACH et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 256 - Libellé : Équipements espaces verts.

2021-06-24 – Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une étape supplémentaire dans notre engagement de contribuer au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), dans la continuité de l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts et le projet photovoltaïque sur la gravière.

Il s'agit de travaux d'isolations de combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire des bâtiments communaux et que ces travaux sont subventionnés par des primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Les bâtiments concernés sont :

- École primaire pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas
- Logement rue de la Digue pour les combles
- Logement rue du Stade pour le réseau hydraulique
- Club House USD pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas

La réalisation de ces travaux a été demandé auprès de la société ECOPLUS de Haguenau.

Le montant de d'investissement s'élève à :

	Combles			Réseau hydraulique			Planchers bas		
	Prix TTC	Prime CEE	Reste à payer	Prix TTC	Prime CEE	Reste à payer	Prix TTC	Prime CEE	Reste à payer
École primaire	9 526,76	3 072,42	6 454,34	2 690,51	2 690,08	0,43	2 165,11	2 164,03	1,08
Logement rue de la Digue	3 190,32	982,80	2 207,52						
Logement rue du Stade				3 873,07	3 872,60	0,47			
Club House USD	1 867,94	1 867,01	0,93	1 579,77	1 578,96	0,81	1 061,33	1 060,80	0,53

Montant total TTC hors primes 25 954,81

Montant TTC à payer 8 666,21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société RECOPLUS et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 260 – Libellé : Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

2021-06-25 – Droit de place messti 2021

Le Maire fait un état de la situation des forains suite à la pandémie de la Covid-19 et propose au Conseil Municipal d'attribuer les droits de place aux différents forains à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le messti se tiendra les 1er et 2ème week-end du mois de juillet.

2021-06-26 – Demande de subvention école Laurent Mockers pour projet kayak

La classe de CM1-CM2 a participé à une semaine de canoë-kayak en mai dernier au Staedly à Roeschwoog, encadrée par la société H2O Passion de Drusenheim.

Le coût de la semaine était de :

Prix de la semaine facturée par H2O Passion : 2 192 €

Montant payé par les familles : 79 € x 21 élèves = 1 659 €

Reste à payer : 533 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la prise en charge du reste à charge, soit 533 €.

2021-06-27- Travaux sanitaires école Laurent Mockers

Le Maire propose au Conseil Municipal les améliorations suivantes des installations sanitaires de l'école :

- Remplacement des robinets des bacs à laver par des robinets temporisés pour éviter tout gaspillage d'eau quand les enfants se lavent les mains.
- Révision des toilettes garçons et l'installation d'un poussoir temporisé, car actuellement soit l'eau coule toute la journée, soit uniquement lorsque celles-ci sont nettoyés.

Un devis a été demandé auprès de la société BOOS de Sessenheim et le devis se monte à :

Travaux concernant les robinets bac à laver

Robinet temporisé GROHE Euroéco cosmo	18,00	Pc	87,05	1 566,90
Dépose + mise en place + essais	1,00	En	386,50	386,50
MOINS VALUES sur ref. 1 avec robinet temporisé de marque PRESTO HT 670,24 EU				
Total 1 - Travaux concernant les robinets bac à laver				1 953,40

Travaux concernant les urinoirs

Détartrage des différentes chasses d'eaux				
Détartrant	1,00	Pc	4,50	4,50
Dépose + détartrage + essais	1,00	En	183,00	183,00
Remplacement du robinet d'arrêt urinoir encastré avec ouverture du mur et mise en place d'un cache en inox à la place de l'ancien carrelage				
Corp robinet arrêt encastré 1/2" + fac. Costa	1,00	En	156,30	156,30
Découpe + assemblage + essais	1,00	En	183,00	183,00
Facade inox (surface ouverture)	1,00	En	60,00	60,00
Total 2 - Travaux concernant les urinoirs				586,80

Soit à 2 784,22 € TTC pour la solution avec les GROHE.

Soit à 2 053,96 € TTC pour la solution avec les PRESTO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, choisi l'offre à 2 784,22 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2021-06-28 – Zone piétonne Muehlfeld

Le chemin Muehlweg, le long du Muehlbach, est très prisé par les piétons et les cyclistes. Il s'avère que la cohabitation avec les automobilistes présente des risques de sécurité et qu'il serait opportun de le fermer à la circulation les dimanches et les jours fériés.

Ce chemin d'une longueur d'environ 1 km est sur le banc de Dalhunden pour 800 m et sur le banc de Drusenheim pour 200 m. La commune de Drusenheim a donné son accord verbal pour aller dans le sens de cette fermeture.

Il s'agirait d'installer aux extrémités du chemin des barrières pour le fermer à la circulation.

Cet aménagement serait au prix de :

Art	Désignation	Unité	Quantité	P.U.HT en€	TOTALHT en€
1	Fourniture et pose d'une barrière levante universelle (largeur modulable 3,05 à 6,40m, fermeture par goupilles et cadenas fournis, avec pied de réception, peint blanc avec bandes rétroréfléchissantes rouges <u>Voir fiche ci-jointe</u>	u	2,00	2 876,50	5 753,00
2	Fourniture et pose de poteau fil60mm, longueur 3,50m dans fondation béton	u	2,00	98,00	196,00
3	Fourniture et pose de panneau BQ, 0650mm classe 2	u	2,00	90,00	180,00
4	Fourniture et pose de panneau 500x350mm classe 2 (texte à définir Cours et horaires)	u	2,00	75,00	150,00
				TOTALHT €	6 279,00
				TVA20%	1255,80
				TOTAL TTC	7 534,80

OBS: Paiement 30 jours à réception de facture, net d'escompte
Offre valable 3 mois

Selon devis de la société TH SIGNALISATION de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la Maire à accepter l'offre de TH SIGNALISATION et de prendre les mesures nécessaires par arrêté pour fermer ce chemin aux véhicules motorisés de 8 h à 20 h les dimanches et jours fériés.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 263 LIBELLE : Zone piétonne Muehlfeld.

2021-06-29 – Mise en vente de 2 parcelles en section 15

Le Maire rappelle qu'en délibération du 05 mars 2021, un arpentage a été validé en section 15.

Cet arpentage a été réalisé par la société BAUR, et il en résulte 2 terrains constructibles comme suit :

- Rue de Lattre de Tassigny – parcelles 552/553 : terrain en zone UC7 d'une surface de 648 m².
- Rue du Moulin – parcelle 462 : terrain en zone UC7 d'une surface de 803 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la Maire la mise en vente de ces terrains au prix de 14 000 €/are.

2021-06-30 – Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie

Il est rappelé au Conseil Municipal, qu'il est du ressort de la commune de garantir le bon fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie.

A cet effet, une demande a été formulée auprès du SDEA pour un contrôle annuel des 12 poteaux d'incendie et 36 poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable.

Les vérifications comportent :

- La présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement.
- Le bon fonctionnement des appareils proprement-dits par manipulation et purges et par manœuvre des vannes de sectionnement.
- Les mesures de débit-pression à savoir une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.

Sur ces bases, la dépense à engager pour l'ensemble de l'opération est estimée à 1 440 € TTC.

Ce montant est donné à titre indicatif par le SDEA, le décompte final étant calculé selon les frais réellement engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire d'accepter la proposition du SDEA.

2021-06-31 – SDEA – nouvelle station de pompage : cession des parcelles 82 et 83 section 14

Le Maire fait un état de l'avancée des travaux de la future station de pompage d'eau potable qui devra alimenter les communes de Sessenheim-Stattmatten-Soufflenheim et Drusenheim.

La station se trouve en section 14 sur les parcelles 82 et 83 d'une surface de 2 868 m².

Le SDEA a fait la demande d'une cession des parcelles à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la cession à l'euro symbolique et demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour obtenir la meilleure proposition du SDEA pour l'acquisition des parcelles.

2021-06-32 – Sécurisation RD 737 CENTRE VILLAGE

Après une première phase de sécurisation du centre du village dans la rue de Nieul, la suite est de sécuriser la zone 30 de la RD737.

Les enjeux sont :

- Diminuer la vitesse
- Améliorer la sécurité des traversées.
- Régler les problèmes de stationnement.

Dans un premier temps, un relevé du trafic et de vitesse a été réalisé :

Trafic routier :

- 2080 véhicules par jour dans les 2 sens
- Env. 70 poids lourds

Mesures de vitesse :

Côté Drusenheim :

- Vitesse moyenne venant de Drusenheim :
33 km/h - V85* : 41 km/h - Taux d'excès de vitesse est de 74,78%
- Vitesse moyenne allant vers Drusenheim :
33 km/h - V85* : 48 km/h - Taux d'excès de vitesse est de 68,75%

Côté Sessenheim :

- Vitesse moyenne venant de Sessenheim :
37 km/h - V85* : 41 km/h - Taux d'excès de vitesse est de 81,76% dont 4% > 20 km/h
- Vitesse moyenne allant vers Sessenheim :
39 km/h - V85* : 48 km/h - Taux d'excès de vitesse est de 87,93% dont 8% > 20 km/h

* V85 : vitesse maximale en dessous de laquelle 85% des usagers roulent

Suite à ces relevés, une mission de conseil a été demandée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, avec comme propositions d'aménagements :

- Aménagements des cheminements piétons
- Renforcement de la signalisation horizontale
- Écluse simple côté Sessenheim
- Places de stationnement rue du Rhin

Le Conseil Municipal met également en avant la pertinence de feux tricolores au niveau du passage piéton.

Cet aménagement sera proposé à la CeA, comme la demande d'une proposition concrète de l'aménagement des places de stationnement dans la rue du Rhin/Moder.

Des premiers aménagements sont nécessaires et urgents, néanmoins, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faudrait également avoir, dans un second temps, une réflexion globale d'aménagement d'ensemble sur le carrefour pour convertir un espace public aujourd'hui consacré majoritairement à l'automobile pour une place de village plus propice à accueillir piétons et cyclistes en sécurité. Et mettre en valeur notre patrimoine.

2021-06-33 – Demande de changement d'affectation terrain N en UC7 en section 23

Le Maire expose le souhait de certains propriétaires de la rue des Muguets d'acquérir une bande de terrain de 3 m de largeur à l'arrière de leur parcelle. Ceci est envisageable, afin de garder une homogénéité visuelle, uniquement pour l'ensemble des propriétaires (hors zone inondable selon le PPRi).

Aujourd'hui le terrain concerné est en zone N et il faudrait apporter une modification du PLUi pour les modifier en UC7.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à charger la Communauté de Communes du Pays Rhéna du changement d'affectation de la zone concernée.

2021-06-34 – Résidence intergénérationnelle

Le Maire expose l'intérêt de proposer une résidence intergénérationnelle sur la commune. Actuellement aucune offre n'existe dans la communauté de Communes du Pays Rhéna.

Il s'agirait d'un projet emblématique, au cœur du village, sur les parcelles 109 et 139, section 2 d'une surface d'environ 40 ares.

Il s'agirait de mettre en place un partenariat public-privé pour une réflexion d'urbanisation d'ensemble entre :

- La commune.
- Un coordonnateur et constructeur du projet.
- Un spécialiste des services à domicile pour assister et entourer les personnes âgées.
- De proposer une résidence labélisée HS2 – Haute Sécurité Santé.
- Avec la conception et réalisation d'un jardin thérapeutique.

En intégrant dans le projet immobilier :

- Logements adaptés et labellisés HS2 pour les seniors.
- Salle commune avec espace de convivialité (ex. : cuisine, terrasse extérieure, jardins adaptés...).
- Logements pour les familles et les primo-accédants.
- Développement durable (ex. : énergie solaire).

Avec comme enjeux :

- Proposer des logements adaptés à chaque besoin

- Respect des rythmes de vie de chaque résidents.
- Favoriser la solidarité intergénérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'une résidence intergénérationnelle.

2021-06-35 – Demande d'évolution du PLUi des parcelles 109 et 139 section 02

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour demander les modifications nécessaires aux PLUi pour être conforme à un projet de résidence intergénérationnelle.